

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt trois, le vingt-trois janvier à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Thony CHABOT, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Sébastien HULIN, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Hélène LECOMTE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT.

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Antoine GUILLET et Charles-Bernard DRUGEON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D23012023_04 : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23, 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service d'entretien des bâtiments communaux ;

Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 25 janvier 2023, un emploi temporaire de 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs, pour une quotité de travail de 22,50/35^{ème} heures hebdomadaires, au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C).

Le niveau de rémunération : Indice majoré 353 du grade d'adjoint technique territorial (+ le cas échéant, le régime indemnitaire).

Il sollicite, par ailleurs, l'autorisation de signer le contrat de recrutement correspondant, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent ainsi recruté seront inscrits au budget, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à compter du 25 janvier 2023 pour une quotité de travail de 22.50/35^{ème} heures hebdomadaires,
- et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Le Maire,

Michel VALLA

Signé électroniquement par
Michel Valla
Date de signature : 24/01/2023
Qualité : Maire Les Achards

La secrétaire de Séance,

Signé électroniquement par
Pruvost
Date de signature : 24/01/2023
Qualité : Adjoint au maire Les Achards

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 30/01/2023
Au registre